

La Newsletter

Ville & Aéroport

N° 33 – Novembre 2013



Enquête publique sur Orly

Ville et Aéroport refuse le développement du trafic

L'enquête publique sur la construction par Aéroports de Paris d'un nouveau bâtiment sur l'emprise aéroportuaire d'Orly vient de s'achever. Ville et Aéroport a adressé au Président de la Commission d'enquête sa contribution qui refuse la mise en œuvre de ce projet de développement du trafic alors même que les objectifs de plafonnement fixés par l'arrêté du 6 octobre 1994 (200 000 mouvements annuels sur Orly) ne sont déjà pas respectés. Par ailleurs, Ville et Aéroport regrette que l'enquête publique se soit limitée aux cinq communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour de cette 3ème aérogare.

L'enquête publique sur Orly portait sur un bâtiment faisant partie d'un programme d'ensemble élaboré par Aéroports de Paris afin d'accroître les capacités de cette plate-forme alors même que les objectifs de plafonnement ne sont pas respectés (200 000 mouvements annuels/250 000 créneaux). Ville et Aéroport rappelle que le trafic d'Orly s'est établi en 2012 à plus de 27 millions de passagers pour 230 000 mouvements, largement au-delà de l'objectif.

Ce projet de développement d'Orly d'un montant de 450 millions d'euros n'est pas neutre pour les territoires déjà très affectés par l'activité de cette plate-forme enclavée dans un tissu urbain dense et pré-existant. Il s'agit de créer 100 000 mètres carrés supplémentaires sur cette plate-forme: création d'une nouvelle aérogare entre les terminaux sud et ouest, réalisation d'un nouveau satellite international...

Dès lors, comment croire qu'ADP fera voyager 32,5 millions de passagers puis 40 millions à terme sans déroger encore plus au plafonnement en vigueur sur cette plate-forme.

En tout état de cause, le recours accru aux gros-porteurs, plus nuisants que les avions de petite taille, ne saurait être une solution acceptable pour les communes survolées. Or, Aéroports de Paris prévoit de remplacer des postes moyens-porteurs par des postes adaptés aux gros-porteurs, et de créer un satellite plus vaste dédié aux gros-porteurs.

Ville et Aéroport considère que l'avenir de la desserte aérienne de la Métropole du Grand Paris ne doit pas passer par l'utilisation plus soutenue de l'aéroport d'Orly, mais doit faire l'objet d'une véritable programmation à long terme comme l'a rappelé la commission d'enquête sur le SDRIF dans sa recommandation n°5.

Enfin, Ville et Aéroport juge regrettable que cette enquête publique reste aussi strictement limitée alors que le projet d'Aéroports de Paris concernera le cadre de vie de milliers de riverains d'Orly et l'avenir de nombreuses communes survolées. Tels sont les termes d'une lettre ouverte au gouvernement qu'elle a cosignée avec les élus locaux concernés par ce projet.

C'est pourquoi Ville et Aéroport a soutenu la proposition visant à étendre la concertation à l'ensemble des communes impactées notamment celles incluses dans le Plan de Gêne Sonore de l'aéroport d'Orly, de modifier l'objet de cette concertation afin d'y inclure l'ensemble du programme de développement d'Orly, et enfin de permettre aux habitants concernés de s'exprimer par communication électronique comme ce fut le cas lors de l'enquête publique portant sur la révision du SDRIF. Ce complément de concertation pourrait prendre la forme d'un débat public placé sous l'égide de la CNDP ou d'une commission du dialogue comme celle qui a été instaurée par le premier ministre pour l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.



AGENDA * **Ville & Aéroport**